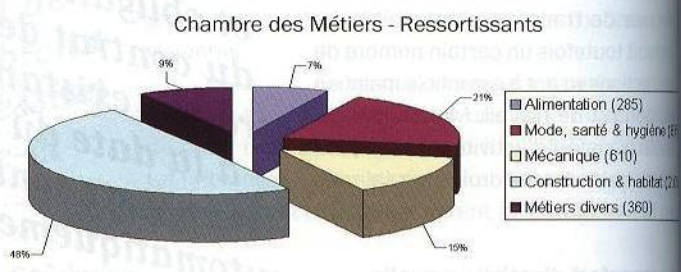
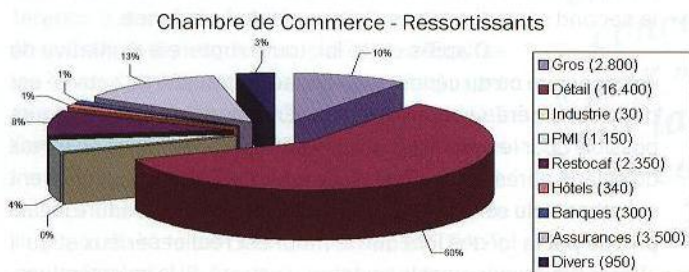




La bourse d'entreprises de la Chambre de Commerce : une plate-forme de rencontre à l'intention des *cédants* et des *repreneurs*

Traditionnellement, une bourse est un endroit où se réunissent l'offre et la demande. On s'y retrouve pour conclure des affaires. De par le passé, la bourse d'entreprises de la Chambre de Commerce se limitait à une page d'annonces de cessions et de reprises de commerces. Les personnes intéressées devaient impérativement téléphoner ou envoyer un courrier afin de recevoir plus de détails sur les annonces.



C'est dans cette optique que la Chambre de Commerce a mis en ligne sa bourse d'entreprises électronique (www.bourse-entreprises.org). A présent, tant le cédant que le repreneur potentiel peuvent gérer intégralement leur recherche en ligne.

Les cibles de la nouvelle bourse restent toutefois inchangées, du moins à l'heure actuelle, avant tout donc les petites entreprises commerciales et les entreprises du secteur HORECA. Les offres de cession relèvent effectivement pour environ 60 % du commerce de détail ou des petits prestataires et pour approximativement 35 % des cafés, restaurants et entreprises d'hébergement, le différentiel de 5 % revenant aux activités commerciales les plus diverses.

Toutefois est-il que la bourse reflète aussi les fondamentaux ainsi que les spécificités de l'économie luxembourgeoise. Le Luxembourg étant pour beaucoup le marché de toutes les convoitises, la demande qui vise un engagement sans investissement immobilier concomitant dépasse de loin l'offre. Inutile de mentionner que le prix de l'immobilier au Luxembourg ne facilite pas nécessairement le lancement d'activités comme celles visées par la bourse d'entreprises. Or, comme la bourse d'entreprises ne se veut pas être un marché immobilier bis, les offres de cession considérées être des ventes immobilières camouflées sont systématiquement éliminées. Ainsi est-il que seulement une petite centaine d'offres de cession transitent annuellement par la bourse d'entreprises de la Chambre de Commerce avec, en moyenne mensuelle, vingt-cinq offres actives. Les demandes sérieuses de reprise d'une entreprise sont par contre de l'ordre de cinquante par mois, avec tendance vers la hausse. A noter aussi que sont actuellement agréés une dizaine de professionnels de l'intermédiation qui se proposent d'encadrer les candidats à la cession ou à la reprise dans leurs projets.

La démarche pour l'utilisation des instruments de la bourse est simple. Une fois connecté à www.bourse-entreprises.org et la création d'un compte effectuée en ligne, l'utilisateur peut librement consulter les annonces en obtenant les premiers éléments relatifs à l'activité, aux données de l'entreprise, etc. Pour contacter le cédant ou le repreneur, il lui suffit de faire une demande de mise en relation via le site web. Cette demande sera immédiatement validée et l'utilisateur recevra par e-mail les informations demandées ainsi que les coordonnées nécessaires pour prendre contact avec le cédant.

Sensible aux demandes de certains de ses ressortissants pour lesquels passer par la bourse en ligne représentait un obstacle, l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce a repris la parution mensuelle d'une sélection d'annonces dans son bulletin *De Letzëbuurger Merkur*.

De l'inscription à la mise en relation, l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce accompagne les utilisateurs de la bourse. /

**Espace Entreprises
de la Chambre de Commerce**

Pour de plus amples renseignements :

www.bourse-entreprises.org

Personnes de contact :

Patricia Dias/Géraldine Flammang

Tél : 42 39 39-338 - E-mail : bourse@cc.lu